



## **9 Enquêter sur la société en cause**

Le système d'élevage intensif est dominé par de puissantes sociétés intégrées verticalement. Si un comité local ou un agriculteur individuel fait la promotion de l'EEI dans votre collectivité, il agit vraisemblablement pour le compte d'une grande société, ou a l'intention d'établir un contrat de production avec celle-ci. Trouvez le nom de l'entreprise qui est concernée par la proposition.

Une fois que vous avez trouvé le nom de la société qui est derrière la proposition d'EEI, cherchez les dossiers financiers, les priorités, hypothèques légales ou droits de rétention, les relevés de titres et les renseignements qui se rapportent à celle-ci. Trouvez les noms de ses investisseurs et administrateurs.

Enquêtez sur les antécédents des investisseurs et de l'exploitant. Trouvez où son situées les autres exploitations du promoteur ainsi que leurs incidences environnementales. Réunissez des preuves de problèmes, comme des photographies et des déclarations signées de voisins immédiats, et présentez-les aux décideurs et aux médias de votre collectivité.

## **Pour découvrir de l'information sur les sociétés**

### ***Documents déposés par la société***

Cherchez le nom de la société dans le site du « Système électronique de données, d'analyse et de recherche » (SEDAR) à l'adresse **www.sedar.com**. Ce site fournit aux investisseurs de l'information sur toutes les sociétés cotées en bourse au Canada. Cliquez sur le lien « Profil des sociétés », choisissez la première lettre du nom de la société et faites défiler l'écran vers le bas pour trouver son nom. Cliquez sur le nom de la société, et ensuite sur « Visualisez les documents de cette société ouverte ». Vous trouverez, parmi certains documents de consultation publique utiles, le rapport annuel, le rapport de gestion et tout prospectus pouvant avoir été publié.

Ce ne sont pas toutes les sociétés qui sont inscrites à la cote d'une bourse. Dans le cas des sociétés qui ne sont pas inscrites sur SEDAR, trouvez la province de constitution de la société et cherchez le nom de la société dans le registre des affaires corporatives de la province. La plupart des provinces vous permettent de le faire par Internet, moyennant un coût minime (Voir la section « Ressources provinciales » pour obtenir davantage d'information). Vous pourrez obtenir des renseignements sur l'emplacement du siège social et sur le type de société (à propriétaire

unique, à responsabilité limitée, etc.) en consultant sa fiche descriptive de base. Commandez le relevé annuel de la société pour obtenir plus de détails, comme le nom de tous les administrateurs, une liste des investisseurs et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux.

Examinez les documents de près et cherchez toute information qui pourrait vous servir. Vous voudrez peut-être faire une recherche par Internet sur chacun des administrateurs de la société pour vérifier s'ils ne sont pas associés à d'autres EEI, sociétés ou organismes gouvernementaux.

Pour en savoir plus au sujet des antécédents de la société et de ses administrateurs, vous pouvez chercher des articles mentionnant leur nom. Utilisez les « guillemets » avant et après le nom complet afin que la recherche ne génère pas trop de résultats non pertinents. Vous pouvez vous rendre à votre bibliothèque publique locale ou utiliser le site de celle-ci pour accéder à des bases de données de médias spécialisés pour consulter des articles archivés provenant de sources nombreuses et variées. Demandez au bibliothécaire de vous montrer comment faire. Vous pourriez peut-être utiliser la bibliothèque du cégep de votre collectivité ou de votre université pour accéder à des outils de recherche plus sophistiqués.

Prenez des notes au fil de vos recherches et partagez vos résultats avec les membres de votre groupe et avec vos alliés. Vous êtes en train de tracer un portrait de la société.

### ***Prêts ou priorités, hypothèques légales ou droits de rétention***

Trouvez si des priorités, hypothèques légales ou droits de rétention grèvent les biens de la société ou le terrain visé par le projet d'EEI. Chaque province s'est dotée d'un système de recherche de renseignements à cet égard. Vous aurez besoin de certains renseignements précis sur le créancier ou sur le terrain visé afin de mener une recherche efficace. Vous devrez payer des frais minimes pour une telle recherche.

### ***Emprunts ou financement publics***

Voyez si la société n'a pas obtenu de prêts gouvernementaux ou une autre forme de financement public, spécialement des fonds ou des prêts qui se rapportent spécifiquement à l'EEI dans votre collectivité. Il existe des programmes de financement du gouvernement fédéral qui sont communs à plusieurs provinces, voire à toutes. Chaque province a ses propres programmes. De plus, certaines municipalités peuvent accorder des subventions ou des prêts au promoteur de l'EEI pour l'encourager à s'établir chez elles. Les « partenariats entre les secteurs public et privé » pour l'aménagement en infrastructure constituent une autre forme de subvention publique octroyée aux EEI dans des situations où le risque (pollution et dépassement des coûts) est assumé par le public et où le bénéfice (profit) est recueilli par la société. Il existe de nombreuses formes de subventions publiques pour le secteur de l'élevage industriel.



## **Programmes, fonds et prêts fédéraux :**

### **PASCAA**

Le Programme pour l'avancement du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire (PASCAA) est un programme doté d'un financement de 240 millions de dollars, sur cinq ans, qui vise à positionner le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Canada à l'avant-garde, de manière à saisir les nouveaux débouchés. Le PASCAA a été lancé en avril 2004, pour succéder au Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR). Voir [http://www.agr.gc.ca/acaaf/information/pascaaconseils\\_f.html](http://www.agr.gc.ca/acaaf/information/pascaaconseils_f.html) pour obtenir le nom des administrateurs des subventions du PASCAA dans votre province.

### **Avant 2004 - Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR)**

Lancé en 1995, le FCADR est l'initiative par laquelle le gouvernement canadien entendait favoriser la croissance à long terme, l'emploi et la compétitivité dans le secteur agricole et agroalimentaire canadien et dans les régions rurales agricoles. Il s'inscrivait dans une politique de changement en offrant des mesures pour aider le secteur à s'adapter aux changements structurels et à tirer parti des possibilités commerciales. Voir [http://www.agr.gc.ca/acaaf/card/fcadrinfo\\_f.html](http://www.agr.gc.ca/acaaf/card/fcadrinfo_f.html).

### **Crédit d'impôt fédéral à l'investissement**

Déduit de l'impôt fédéral à payer, ce crédit correspond à 10 % de l'investissement net dans l'équipement et les structures mis à contribution pour les activités manufacturières, de transformation, d'exploitation minière, pétrolière, gazière, forestière et agricole, et de pêche. Les crédits d'impôt à l'investissement qui dépassent l'impôt fédéral à payer peuvent être reportés afin de réduire l'impôt fédéral des trois années précédentes, ou encore reportés sur une période maximale de dix années. Ce crédit ne s'applique qu'aux provinces de l'Atlantique et à la région québécoise de la Gaspésie. Voir <http://www.gnb.ca/o398/investment/incentives/index-f.asp>.

### **Fonds du programme de diversification de l'économie de l'Ouest**

Fournit des subventions aux entreprises et aux organismes qui font la promotion du développement économique de l'Ouest du Canada. Voir [http://www.wd.gc.ca/default\\_f.asp](http://www.wd.gc.ca/default_f.asp)

## **Comment trouver de l'information sur les programmes, les fonds et les prêts provinciaux**

---

**Chaque province s'est dotée de programmes destinés à favoriser le développement économique du secteur de l'agriculture. Utilisez l'Internet pour chercher les renseignements suivants :**

- programmes de remise de la taxe de vente reliée au bétail;
- programme de partage des coûts d'infrastructure visant les éléments comme les routes ou les installations de traitement des eaux qui seront principalement utilisés par l'EEI;



#### 4—Section 9: Enquêter sur la société en cause

- fonds de capital de risque des travailleurs qui investissent principalement dans les EEI et qui bénéficient d'importantes exonérations fiscales;
- investissements directs dans des EEI;
- programmes d'aide à l'immigration principalement orientés vers la dotation en main-d'œuvre des EEI.

**Utilisez l'Internet pour faire des recherches et utilisez des termes comme « bétail » et l'une des expressions suivantes :**

crédit d'impôt, encouragement ou incitation à l'investissement, remboursement de taxe, programme d'investissement, aménagement ou développement, incitation axée sur la valeur ajoutée, accroissement de la main-d'œuvre, placement professionnel, création d'emploi.

**Cherchez dans les communiqués de presse archivés du gouvernement pour des annonces d'importants prêts, subventions et investissements ponctuels.**

## **Comment trouver de l'information sur les subventions et prêts locaux**

---

- Examinez les anciens procès-verbaux de vos conseils ruraux ou urbains et recherchez toute motion approuvant l'octroi de prêts ou de subventions au promoteur de l'EEI, au comité local agissant pour le compte du promoteur ou à l'agriculteur individuel cherchant à établir un contrat avec la société derrière l'EEI.
- Examinez les anciens procès-verbaux pour y trouver des approbations de propositions d'aménagement d'infrastructure ou d'études de faisabilité qui fourniraient à l'EEI les éléments dont elle a besoin, comme l'alimentation en eau, une route, des installations de traitement des eaux, etc.
- Examinez les anciens procès-verbaux pour trouver des exonérations, des remboursements ou des réductions de taxes accordés au promoteur de l'EEI.

